

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE JEUDI 3 FÉVRIER 2025, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette, maire-suppléant
Poste 2 : Harold Mercier
Poste 3 : Gilles Bernatchez
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste 6 : André Minville

Et :

Le directeur général : Daniel Fournier

La greffière adjointe : Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS.
5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉOLUTION 25-017 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025.

CONSIDÉRANT l'obligation pour chaque municipalité d'adopter un budget pour chaque année financière et un programme un programme triennal d'immobilisation pour les trois années subséquentes.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par résolution du Conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de
Murdochville adopte, par la présente résolution,
ses prévisions budgétaires pour l'année 2025,
lequel est ici-bas reproduit dans son intégralité.

QUE le budget 2025 se ventile de la façon
suivante :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - EXERCICE SE TERMINANT LE
31 DÉCEMBRE 2025

| REVENUS | BUDGET 2025 |
|----------------------------------|---------------------|
| - Taxes | 1 278 923 \$ |
| - Paiements tenant lieu de taxes | 99 693 |
| - Services rendus | 51 632 |
| - Imposition et droits | 20 300 |
| - Transferts | 2 056 609 |
| - Revenus d'intérêt | 40 000 |
| - Autres revenus | 282 822 |
| TOTAL DES REVENUS | 3 829 979 \$ |

| DÉPENSES | |
|---------------------------|---------------------|
| - Administration générale | 815 015 \$ |
| - Sécurité publique | 107 461 |
| - Transport | 627 778 |
| - Hygiène du milieu | 940 732 |
| - Santé et bien-être | 2 400 |
| - Aménagement | 35 000 |
| - Loisirs et culture | 413 255 |
| - Frais de financement | 20 803 |
| TOTAL DES DÉPENSES | 2 962 444 \$ |

ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À
DES FINS FISCALES (867 535 \$)

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
À DES FINS FISCALES 0,00 \$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à
19 h 04.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Nadia Soucy
Greffière adjointe